



## Document d'objectifs NATURA 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel »



### Compte rendu du 1<sup>er</sup> groupe de travail « Falaises et dunes normandes »

Le 29 janvier 2007, 18h30 à Genêts

#### **Présents :**

---

Alain BACHELIER, Maire de Saint-Jean-le-Thomas,  
Philippe BURGEVIN, Conservatoire du littoral, délégation Normandie,  
Marie-Reine CASTEL, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE),  
Patrick CHAUVIERE, Association des éleveurs utilisateurs du Domaine Public Maritime,  
Oliver COUPE, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, Service technique.  
Jean Luc DATIN, GIE « Centre d'obstacles »,  
René DUTEIL, Adjoint au maire de Genêts,  
Annick FILLATRE, Commune de Pontorson,  
Hubert FOLLAIN, Adjoint au maire de Dragey,  
Johan FILLONNEAU, Association des éleveurs utilisateurs du Domaine Public Maritime,  
Claude FOURRE, Vice-président Communauté de communes de Sartilly-Porte de la Baie,  
Jean GEDOUIN, Chambre d'agriculture de la Manche,  
Jacques HEC, Maire de Genêts,  
Marcel JACQUOT, Manche Nature,  
Alain JORDAN, Estran et Rivage,  
Alain L'HOMER, Amis du Mont-Saint-Michel,  
Jean Philippe LACOSTE, Conservatoire du littoral, délégation Normandie,  
Alain LALISSE, SNSM, Société de chasse de Genêts,  
Patrick LARIVIERE, Président du comité de pilotage Natura 2000,  
Didier LAVADOUX, Syndicat Professionnel des guides de la Baie,  
Pierre LEBAS, Association Amis du Rivage de la Baie,  
Philippe LELOURD, Association des Amis du Site de Genêts, des Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel (AGEB),  
Gérard LEPELTIER, Société des courses de Genêts,  
Guy LEQUIN, Adjoint au maire de Saint-Pair-sur-Mer,  
Norbert LOUVET, Association de défense de la Vallée du Lude,  
Claude MAHLER, AGEB, Association de chasse maritime,  
Mickaël MARY, Conservatoire du littoral,  
Hervé MOALIC, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),  
Roger NICAULT, Adjoint au maire de Granville,  
Christophe PAILLEY, Association des Amis du Site de Genêts, des Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel (AGEB),  
Sébastien PROVOST, Groupe Ornithologique Normand (GONm),  
Véronique RAVALET, Communauté de communes de Sartilly-Porte de la Baie,  
Stéphane RENARD, Conservatoire du littoral, délégation Normandie,  
Thierry ROBIN, Association Interdépartementale Manche – Ille-et-Vilaine,  
Jacques THOUVENOT, Conseiller général de Sartilly,  
Catherine ZAMBETAKIS, Conservatoire botanique national de Brest, délégation Basse-Normandie.

#### **Excusés :**

---

Benjamin BREVIN, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,  
Marcel LE MOAL, Section régionale de Conchyliculture Bretagne Nord,  
Claude SAGRERA, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Malo,

**Objet :** Contenu et méthodologie pour l'élaboration de l'état des lieux « Falaises et dunes normandes » et discussion autour des enjeux et problématiques liés à Natura 2000.

---

Monsieur LARIVIERE rappelle en introduction l'ample travail d'information et de rencontre réalisé auprès des acteurs de la baie durant tout le second semestre 2006. Il précise l'importance du groupe de travail pour mener à bien l'élaboration d'un document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) accepté et partagé par tous. Il invite ensuite le Conservatoire du littoral à présenter les éléments de méthode pour l'élaboration du premier volet du document d'objectifs : l'état des lieux.

Monsieur MARY rappelle en premier lieu le cadre de travail et la démarche globale pour la réalisation du document d'objectifs. L'objectif du DOCOB est de favoriser le maintien de la biodiversité dans un état de conservation favorable en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le groupe de travail initial « Falaises et cordons littoraux » a fait l'objet d'un grand nombre d'inscriptions (près de soixante), aussi afin de faciliter les travaux, ce groupe de travail a été scindé en deux groupes : « Falaises et dunes normandes » et « Cordons littoraux bretons ».

Le groupe de travail permet la participation des acteurs locaux à l'élaboration du DOCOB. Il est le lieu où est discuté et analysé le contenu des différents éléments de ce DOCOB (état des lieux, orientations de gestion, actions de gestion) en sollicitant les compétences et les connaissances de chacun.

La réunion de travail s'est déroulée deux temps. En premier lieu une discussion autour de l'état des lieux préliminaire et des enjeux liés aux falaises de Carolles – Champeaux, puis dans un second temps la même approche en ce qui concerne les dunes de Dragey – Genets et le marais de la Claire Douve.

Ces espaces bénéficient aujourd'hui de démarches de conservation du patrimoine naturel et paysager au travers de l'action du Conservatoire du littoral et du SyMEL. De fait les plans de gestion déjà existant représentent les documents de référence pour l'élaboration du DOCOB :

- Plan de gestion 2005 - 2014 du Conservatoire du littoral concernant les falaises de Carolles et Champeaux.
- Plan de gestion 2002 - 2006 du CELRL concernant les dunes de Dragey.

La méthodologie d'élaboration de l'état des lieux repose sur deux entrées : un état des lieux scientifique et un état des lieux socio-économique.

Les éléments d'état des lieux seront notamment repris des plans de gestion avec une actualisation en ce qui concerne la caractérisation et la cartographie des habitats naturels. Ce travail sera fait en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest. Celui-ci est chargé de l'encadrement scientifique et technique pour la caractérisation et la cartographie des habitats naturels terrestres de la Baie du Mont Saint-Michel aux cotés de nombreux scientifiques qui, depuis longtemps, travaillent sur le site.

Un état des lieux socio-économique complet sera également élaboré en lien étroit avec chaque acteur concerné. Il permettra de prendre en compte les réalités et impératifs économiques, sociaux et culturels dans la définition future des orientations de gestion du document d'objectifs.

En terme d'enjeux, les falaises de Champeaux présentent une vulnérabilité au regard de l'évolution naturelle (perte de biodiversité par vieillissement et boisement de la lande et des pelouses aérohalines) et de la fréquentation touristique (celle-ci impacte essentiellement les pelouses aérohalines en bordure des sentiers).

Pour les dunes de Dragey, les enjeux sont liés à la pression de la fréquentation pédestre et équestre pour la conservation des dunes et au mode de gestion pastorale en ce qui concerne plus particulièrement « les dunes grises ». Dans ce cadre, à titre d'exemple, l'impact du terrain d'entraînement situé sur la « dune à Oyat » devra faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion approfondies avec les usagers et cela notamment dans la perspective d'une évolution des activités équestres sur Dragey.

Cf. présentation ci-jointe

### D'ordre général :

Il est demandé les échéances pour la mise en place des mesures de gestion. Le DOCOB sera validé pour une mise en œuvre sur six années, à la suite desquelles une évaluation sera réalisée afin de juger de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

La recherche de cohérence entre les PLU et le DOCOB est soulevée. Le DOCOB est un document de porter à connaissance qui doit être pris en compte dans les PLU et lors de l'évaluation environnementale.

Il a été demandé de prendre en compte au niveau des enjeux du DOCOB les facteurs d'influences tant d'origine terrestre que marine (transit des sédiments, qualité des eaux, pollutions marines et d'origine terrestres, etc.).

La démarche suivie pour l'élaboration du DOCOB a pour vocation de replacer les problématiques aux échelles spatiales et de temps adéquates c'est-à-dire notamment avec les projets et démarches déjà existantes tels que les SAGE ou encore les contrats territoriaux. Le DOCOB devra mettre en lumière les objectifs de chaque projet ou démarche qui concourent à atteindre ceux qui seront fixés dans le cadre de Natura 2000.

Le syndicat mixte des bassins versants des côtiers Granvillais présente son expérience du contrat territorial 2003 - 2008. La démarche a débuté par un diagnostic approfondi sur 4 années. Des réunions de travail ont suivi avec tous les usagers concernés, par exemple sur l'entretien et la gestion des cours d'eau et sur l'assainissement collectif. Cette démarche se prolonge aujourd'hui au travers d'un programme Life Environnement (L'Instrument Financier Européen) en association avec le pays de Coutances, traitant de la réduction des risques liés à la pollution microbiologique dans les eaux côtières. Dorénavant l'objectif est de mettre en place un véritable contrat global 2008 – 2012 en étendant le territoire aux communes littorales et arrières littorales de Champeaux à Genêts.

Le Conservatoire Botanique National de Brest souligne la nécessité de prendre en compte les espèces invasives dans le diagnostic du DOCOB. Il s'agit de bien identifier leur présence ou non dans le site ou en périphérie, leur localisation et leur dynamique d'expansion. Les habitats naturels dégradés sont souvent favorables à l'installation et au développement des plantes invasives qui sont amenées fortuitement ou par l'intermédiaire des plantations horticoles. Un phénomène anodin au départ peut rapidement provoquer un déséquilibre ou une modification profonde de l'écosystème (ex. de la crépidule en milieu marin) d'où l'importance d'avoir une information et une vigilance particulière en amont. Ces espèces peuvent donc aussi représenter des indicateurs adéquats d'évaluation de l'état de conservation d'un habitat naturel.

Il est posé la question de l'évaluation de l'état de dégradation des habitats et des réponses qui seront apportées pour y remédier (par exemple l'application de la réglementation existante ?). La fréquentation et son impact sur les habitats naturels sont pris en exemple.

L'état de conservation (ou de dégradation) des habitats naturels est apprécié selon plusieurs critères définis de façon standardisé par le Conservatoire Botanique National et le Muséum National d'Histoire Naturel. Au moment de l'élaboration du DOCOB, l'état des lieux précisera les habitats présents, leurs caractéristiques, leurs emplacements et leurs étendues. Il s'agit d'un état initial qui amorce un processus d'évaluation qui se concrétisera avec la réalisation du second DOCOB (après six ans de mise en œuvre). Pour reprendre l'exemple de la fréquentation, l'un des indicateurs de dégradation des habitats est la disparition du couvert végétal. Cet indicateur est quantifié et mis en perspective avec l'importance surfacique et qualitative de l'habitat sur le site Natura 2000. Il sera programmé au cours de l'année 2007 une visite de terrain avec le groupe de travail afin d'illustrer les méthodes de description et de cartographie des habitats naturels.

Il a été également soulevé l'importance d'inscrire Natura 2000 dans une démarche à long terme au travers de la prise en compte de l'incidence des changements climatiques sur l'évolution des habitats.

### **Falaises de Carolles – Champeaux :**

L'accent est mis sur la prise en compte nécessaire de la vulnérabilité des milieux aux pollutions venant de la mer. Les habitats pouvant présenter une sensibilité variable en fonction du type de polluants.

Le Conservatoire Botanique National de Brest signale la présence d'espèces végétales très adaptées pour survivre au sein des infractuosités des bas de falaises dans la zone de battement des marées. Ces espèces présentent souvent un intérêt patrimonial fort et constitue un habitat Natura 2000 qu'il faut prendre en compte, notamment par rapport aux risques de pollutions marines.

### **Dunes de Dragey – Genêts et marais de la Claire Douve :**

L'évolution du trait de côte et donc l'érosion côtière ressort des débats comme une problématique majeure pour les habitats dunaires. Le groupe de travail a demandé que celle-ci soit particulièrement prise en compte dans le DOCOB.

Elle doit être appréciée dans un contexte au delà du secteur géographique étudié par le groupe de travail et notamment à l'échelle du golfe normano-breton pour des questions relatives aux sédiments apportés (stock de sable disponible, dynamique).

Une approche historique d'évolution du trait de côte et des épisodes d'accélération ou de diminution de l'érosion est capitale pour réfléchir à une gestion pérenne des massifs dunaires.

Le DOCOB devra prendre en compte spécifiquement sur ce site les éléments de dynamique du trait de côte. Une analyse approfondie permettra de mieux comprendre la configuration actuelle des espaces dunaires du littoral et les évolutions prévisibles. Il est cité dans les débats l'exemple du lieu dit « La Dune » où se situent les pistes d'entraînement équestres. En effet cet espace présente depuis plusieurs années une stabilisation voire un engraissement en sable. L'explication est apportée au travers du phénomène de tempêtes. Il a permis un rehaussement en sable qui est alimenté à chaque tempête. De plus des ganivelles, installées à cet endroit et aujourd'hui enfouie sous le sable, ont favorisé la stabilisation du massif dunaire. Par ailleurs il semblerait qu'il existe à cet endroit un banc de galets contribuant également à la stabilité du massif dunaire.

L'interrogation est portée sur le rôle que peut jouer Natura 2000 en réponse à cette problématique d'érosion littorale. Les problématiques d'érosion du trait de côte et de défense contre la mer relèvent d'une démarche de réflexion globale dépassant le cadre du DOCOB. Néanmoins des éléments de réponses pourront être apportés dans le DOCOB telles que des mesures spécifiques comme la pose de ganivelles sur des secteurs très sensibles où il serait avéré que cette technique est efficace (stabilisation et l'engraissement de la dune, etc.). A titre d'exemple cette mesure a déjà été programmée dans le DOCOB du site Natura 2000 « Côte ouest du cotentin de Saint Germain sur Ay au Rozel ».

La gestion de la fréquentation équestre et pédestre est également apparue comme un enjeu prioritaire pour la conservation de la dune mobile à oyat et de la dune grise. Le document d'objectifs devra contribuer à apporter des réponses conciliant la conservation de la dune et les activités déjà en place telles que la pratique équestre. Cette dernière pratique fait aujourd'hui l'objet d'une instruction administrative en vue de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire par les services de l'état établissant les modalités d'utilisation du domaine public maritime. Une réflexion entre les services de l'état, les collectivités locales et les professionnels de l'équitation devra être engagée afin d'une part, apprécier les effets de cette pratique par rapport aux objectifs de conservation de la dune et d'autre part, porter la réflexion sur les perspectives à moyen terme en fonction de l'évolution de l'activité équestre (projets d'aménagement et de développement) et de l'évolution dynamique du trait de côte (phénomènes locaux de régression et d'engraissement du cordon dunaire).

Il est soulevé le phénomène de déprise agricole que connaît aujourd'hui le marais de la Claire Douve. Quels sont les moyens pour limiter ce phénomène ? Est-il prévu des outils ou des compensations dans le cadre de Natura 2000 ?

L'état des lieux et le diagnostic du DOCOB permettront de définir les objectifs de conservation. A partir de ceux-ci il sera défini avec le groupe de travail les actions de gestion à mettre en place. Dans le domaine agricole il est recherché l'adéquation entre l'utilisation de l'espace et la conservation des habitats naturels et des zones d'accueil pour certaines espèces (oiseaux par exemple). Les actions à mettre en place

relèveront d'une démarche contractuelle et volontaire de la part des ayants droits (par exemple les agriculteurs). Dans le domaine agricole, l'outil utilisé est la Mesure Agri Environnementale dont les financements et la priorité ont été recentrés à l'échelle nationale sur les sites Natura 2000 et les territoires à enjeux pour la conservation de la ressource en eau. En l'occurrence sur les dunes de Dragey et le marais de la Claire Douve un travail approfondi devra être engagé avec la profession agricole pour définir ces mesures agri-environnementales.

Par ailleurs une charte Natura 2000 sera établie à la fin du DOCOB. La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle contiendra des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et encourage la mise en place de pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 se fera sur la base du volontariat, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Les prochaines étapes (cf. présentation ci-jointe):**

Études et inventaires de terrain complémentaires.

Réunions de travail spécifiques par thème.

Élaboration de l'état des lieux scientifique et socio-économique et transmission au groupe de travail pour compléments et avis.

Réunion du groupe de travail (à l'automne 2007) pour une réflexion sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations de gestion.